



COMPTE RENDU REUNION PLENIERE



Vendredi 8 juin 2018

1. INTRODUCTION : objectifs de la réunion

L'élaboration du diagnostic est en cours. La tenue des différentes instances de concertation avec les élus et acteurs du territoire, afin d'échanger et de compléter le prédiagnostic, vient de s'achever.

Afin de pouvoir finaliser le diagnostic et les analyses thématiques, il est nécessaire de caractériser l'armature territoriale sur laquelle repose le fonctionnement et l'organisation du territoire aujourd'hui. Le souhait des élus du syndicat mixte du SCoT est que cette vision soit largement partagée par l'ensemble des élus du territoire du SCoT avant de poursuivre par les enjeux pour l'avenir.

Ainsi, une réunion plénière à destination de l'ensemble des élus du territoire, s'est déroulée le vendredi 8 juin de 17h30 à 20h00 à la salle AMAPE de Crest.

M. Jacques Fayollet, Président, et M. Jean-Pierre Point, Vice-Président du syndicat mixte du SCoT ont introduit la réunion.

Mme Cécile Rossi, chargée de mission SCoT, a présenté les retours des instances de concertation qui ont eu lieu fin mars sur le prédiagnostic.

Le bureau d'étude TERCIA a présenté l'armature territoriale actuelle et la méthodologie (analyse multicritère) qui a permis d'y aboutir.

Cette réunion a suscité l'intérêt des 60 élus présents, les échanges et retours ont été riches. Un conseil syndical aura lieu début juillet et permettra de prendre en compte les retours de cette réunion plénière dans la validation finale de l'armature territoriale.

Le diagnostic final sera quant à lui validé à l'automne 2018.



2. Discussions

Discussions sur l'armature territoriale :

- **La place de Saoû dans l'armature a suscité de nombreux débats :**

Pour les élus présents, les communes de Beaufort, Saoû et Puy-Saint-Martin ont la même fonction dans l'armature territoriale.

Les élus se sont interrogés sur la prise en compte de l'activité artisanale et commerciale. En effet, si l'offre touristique était considérée comme commerciale, cela changerait la classification de Saoû. Tercia explique que cette dimension est intégrée dans l'indice « équipements et services » et dans l'indice « économie ».

Tercia propose qu'on intègre la forêt de Saoû comme équipement structurant naturel afin de valoriser un patrimoine commun qui n'apparaît pas dans les statistiques, mais qui joue un rôle majeur dans son caractère polarisant. La classification va être revue dans ce sens.

- **Le classement d'Aurel comme village interroge et paraît sous noté** (En effet, il y a une entreprise de taille importante).

Tercia confirme que le détail de la notation d'Aurel sera vérifié afin de mieux cerner si sa place dans l'armature doit être revue.

- **Il est proposé de mieux mettre en évidence les communes qui fonctionnent en binôme, car cette complémentarité est importante pour comprendre l'armature.**

Discussion sur les aires d'interaction :

- **Pourquoi l'aire d'influence de Valence ne concerne-t-elle pas l'ensemble du territoire du SCoT ?**

Tercia explique que cette carte s'appuie sur des éléments relatifs, notamment à la fréquentation des équipements de rangs supérieurs des agglomérations et aux densités de flux domicile travail. Ce sont des analyses qualitatives qui s'appuient aussi sur le ressenti des élus.

- **Il faudrait rajouter une flèche au col des Cavalis pour marquer l'entrée du territoire.**
- **Il est demandé de limiter l'aire d'interaction de Dieulefit à la ligne de montagnes au sud du territoire.**

En conclusion, l'ensemble de l'armature et du découpage proposé conviennent à l'assemblée d'élus à l'exception de trois communes qui posent questions : Saoû, Puy Saint Martin et Aurel.

Les points demandés par la plénière :

- Les communes de Saoû et de Puy Saint Martin devraient être classées en pôles relais
- Le positionnement d'Aurel interroge : il est nécessaire de donner des explications et éventuellement revoir son classement.

Un conseil syndical aura lieu début juillet et permettra de prendre en compte les retours de cette réunion plénière dans la validation finale de l'armature territoriale actuelle.

Le diagnostic final sera quant à lui validé à l'automne 2018.